

Alerte-presse du 3 juin 2013

Santé / Vue / Ophtalmologie

**Publication du rapport Arné sur l'avenir de la filière de soins ophtalmologiques
Dr. Jean-Bernard ROTTIER (SNOF) : « *L'Académie de Médecine préconise de doubler le nombre d'internes formés à l'ophtalmologie et de généraliser la coopération ophtalmos-orthoptistes. Qu'attend le gouvernement ?* »**

Paris, le 3 juin 2013 – le groupe de travail dirigé par le professeur Jean-Louis Arné, de l'Académie Nationale de Médecine, vient de publier les conclusions de son rapport intitulé « *La prise en charge des soins ophtalmologiques en France* ». Il met formellement en garde contre les dangers d'une reconnaissance de l'optométrie, et adresse au gouvernement deux recommandations prioritaires : former plus d'ophtalmologistes et développer le travail aidé avec les orthoptistes.

En préambule, l'Académie de Médecine souligne que la mesure de l'acuité visuelle et la prescription de corrections optiques « *sont, et doivent demeurer, un acte exclusivement médical, indissociable d'un bilan complet de l'appareil visuel* ».

Elle salue ensuite le développement des délégations de tâches qui, depuis 2001, ont favorisé « *la complémentarité entre l'orthoptie et l'ophtalmologie afin de dégager du temps aux ophtalmologistes* ». A l'inverse, elle estime que « *la délégation de tâche vers les opticiens n'apparaît pas comme une solution satisfaisante* ».

S'agissant des optométristes, les conclusions du rapport sont sans appel : « *leur formation purement scientifique et nullement médicale, sans aucun stage hospitalier, ne leur confère aucune compétence pour un dépistage de pathologies oculaires* ».

L'Académie de Médecine fixe un objectif de « *9 ophtalmologistes pour 100 000 habitants sur l'ensemble du territoire* », ce qui implique selon elle de « *faire du renforcement de cette filière de soins un projet prioritaire* ».

Au chapitre des recommandations, deux mesures-phares sont mises en avant :

- **Faire passer le nombre d'internes en médecine formés à l'ophtalmologie à 210 par an** (vs. 123 actuellement), à horizon cinq ans ;
- **Poursuivre et développer le travail aidé à destination des orthoptistes en visant une cible de 80 %** d'ophtalmologistes exerçant selon cette modalité.

Le Dr. Jean-Bernard Rottier, président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF), se félicite :

« Ce rapport conforte en tout point le plan que nous proposons depuis des mois aux autorités sanitaires pour sortir la filière ophtalmologique de l'ornière. Ses recommandations sont judicieuses et cohérentes. Il s'agit ni plus ni moins d'assurer l'avenir du système de santé visuelle, en préservant l'accès à des soins de qualité pour tous. »